

REGLEMENT – APPEL A FILMS 2017

Date limite d'inscription
4 juin 2017

1 / Organisation

L'Association Héliotrope organise la **17^{ème} édition du festival européen du court métrage de Nice**, intitulé *Un festival c'est trop court !*. Outre quatre objectifs principaux (Article 3), la manifestation se propose de porter son regard sur « des films dont le sujet, le format, la durée, le support, ou le système de production et de distribution font qu'ils échappent partiellement ou totalement à toute diffusion publique. Œuvres singulières, novatrices, rares ou inédites ».

2 / Dates et lieux

Un festival c'est trop court! se déroulera à Nice du **Vendredi 13 au Vendredi 20 octobre 2017** (dates sous réserve de modifications). [Lieux à définir ultérieurement]

3 / Objectifs

Le festival s'est donné pour objectifs principaux de :

- Révéler des réalisateurs européens débutants ou non à travers une compétition d'une quarantaine de courts métrages.
- Offrir un regard attentif à la diversité et à l'évolution des Nouvelles Images.
- Sensibiliser le public, en particulier le jeune public, au processus de création cinématographique et à la lecture d'image autour de débats et rencontres avec auteurs et professionnels.
- Favoriser des actions de promotion, de production et de diffusion du court métrage dans la région PACA.

4 / Jury et Prix

- Le **Jury 2017** composé de professionnels du cinéma, décernera 4 prix : le Grand Prix, le Prix Spécial du Jury, les Prix d'interprétation féminine et masculine, parmi les courts métrages sélectionnés dans la Compétition Européenne.
- Le **Jury Courts d'Ici** composé de professionnels de la région, décernera 2 prix : le Prix de la région PACA, le Prix Courts d'Ici et le **Prix France Télévision** parmi les courts métrages sélectionnés dans le programme Courts d'Ici.
- Le **Jury Courts d'Animation** (*films d'écoles d'animation francophones européennes*) composé d'un représentant de la SACD, décernera le Prix SACD.
- Le **Jury Expérience** composé d'artistes et professionnels du cinéma, décernera le Prix Expérience.
- Le **Jury Étudiant** composé de 5 étudiants, décernera le Prix Étudiant.
- Le **Public** décernera le Prix du Public Ville de Nice

5 / Sélection

Pour la « Compétition Européenne », le comité de sélection retient une quarantaine d'œuvres de fiction, d'animations, documentaires ou expérimentales, réparties en dix programmes.

Pour la compétition « Courts d'Animation » (*films d'écoles d'animation francophones européennes*), le comité de sélection retiendra une quinzaine de films d'animation, issus d'école de cinéma ou d'animation, répartis sur un seul programme.

Pour la compétition « Courts d'Ici », le comité de sélection retiendra environ une quinzaine de films réalisés et produits en région PACA, répartis de 1 à 3 programmes. Les films inscrits à la compétition courts d'ici peuvent être sélectionnés pour la compétition européenne.

Pour la compétition « Expérience », le comité de sélection retiendra environ une vingtaine de films répartis en deux programmes (expérimental, essai, nouvelles images...). Les films inscrits à la compétition expérience peuvent être sélectionnés pour la compétition européenne.

Chaque film sélectionné sera projeté au minimum deux fois pendant le festival.

6 / Conditions d'admission

• Compétition Européenne :

Nationalité - Le festival est ouvert aux courts métrages européens et coproductions européennes. *Seuls les pays inscrits ci-dessous peuvent concourir : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kosovo, Lettonie, Lituanie, Liechtenstein, Luxembourg, Macédoine, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine.*

Format - Les formats de projection sont le DCP et le fichier numérique QuickTime (ProRes ou H264).

Durée - Seuls les films d'une durée inférieure à 59 minutes peuvent concourir.

• Courts d'Animation :

Nationalité - Le festival est ouvert aux courts métrages d'écoles d'animation, francophones européennes. Seuls les pays inscrits ci-dessous peuvent concourir : Belgique, France, Luxembourg, Monaco, Suisse

Format - Le format de projection est le fichier numérique QuickTime (ProRes ou H264).

Durée - Seuls les films d'une durée inférieure à 59 minutes peuvent concourir.

• Courts d'Ici :

Nationalité - Le festival est ouvert aux films français réalisés ou produits en Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse (*Seuls les départements inscrits ci-dessous peuvent concourir: Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Haute Corse et Basse Corse*).

Format - Les formats de projection sont le DCP et le fichier numérique QuickTime (ProRes ou H264).

Durée - Seuls les films d'une durée inférieure à 59 minutes peuvent concourir.

• Expérience :

Nationalité - Le festival est ouvert aux courts métrages européens et coproductions européennes. *Seuls les pays inscrits ci-dessous peuvent concourir : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kosovo, Lettonie, Lituanie, Liechtenstein, Luxembourg, Macédoine, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine.*

Format - Le format de projection est le fichier numérique QuickTime (ProRes ou H264).

Durée - Seuls les films d'une durée inférieure à 59 minutes peuvent concourir.

SEULS LES FILMS PRODUITS APRES LE 1^{ER} JANVIER 2016 PEUVENT CONCOURIR

7 / Inscription

Les inscriptions sont ouvertes **du 4 janvier 2017 au 4 juin 2017**.

Les inscriptions se font en ligne sur WWW.FILMFESTPLATFORM.COM

Pour les films étrangers, des sous-titres en français ou anglais, ou à défaut une liste de dialogues en anglais ou en français sont obligatoires.

8 / Résultats et films sélectionnés

Le festival s'engage à communiquer les résultats de la sélection **au plus tard le 4 septembre 2017** et à avertir les réalisateurs des films sélectionnés. Il leur sera alors demandé une copie de diffusion dans le standard original ou le meilleur disponible (*sous-titrée pour les films étrangers – voir article 9*). Le festival se réserve le droit de diffuser les films du palmarès, en région PACA après le festival et ce, jusqu'à la fin de l'année en cours soit **jusqu'au 31 décembre 2017**.

9 / Sous-titrage

Le festival ne bénéficie pas à ce jour de système de sous-titrage électronique.

Pour les projections des films non français et non francophones, une copie de diffusion sous-titrée en français sera demandée (dans le standard original ou le meilleur disponible).

Pour les films ne possédant pas de sous-titrage incrusté dans l'image du film, **nous fournir obligatoirement un fichier de sous-titre (.srt) en anglais et/ou en français** ou un fichier tableur (.xls), par mail, avec le format suivant :

- 4 colonnes : TC IN / TC OUT / traduction en français / liste des dialogues en version originale.

- Autant de lignes que nécessaire pour la liste totale des dialogues.

10 / Invitation

Au choix de l'organisateur, l'hébergement ou le transport d'un représentant du film sélectionné de la Compétition Européenne sera pris en charge, soit 2 nuits ou 1 aller/retour. Le nombre de places disponibles étant limité, il est donc impératif de contacter le bureau du festival afin de s'assurer de cette prise en charge, avant d'acheter son billet de transport pour Nice.

11 / Expédition des copies et assurances

Le festival prend à sa charge, uniquement pour les films sélectionnés, les frais de transport ALLER/RETOUR des films uniquement entre l'Agence du court métrage à Paris et Nice. Le festival supporte les frais d'assurance entre la réception et la réexpédition des films pour la valeur de remplacement de la copie ainsi que lors des transports à sa charge. Pour les copies hors territoire français, les frais de dédouanement et de transport ALLER seront à la charge de l'expéditeur. Le transport RETOUR sera à la charge du festival. Dans ces derniers cas, seul le retour sera couvert par l'assurance du festival. Les réalisateurs seront informés des modalités à suivre pour l'envoi des copies, lors de la sélection. Prévoir leur disponibilité à l'Agence du court métrage, 2 rue de Tocqueville 75017 Paris, **au plus tard le 1^{er} octobre 2017.**

12 / Diffusion & presse

Les réalisateurs participant à la compétition autorisent sans contrepartie l'utilisation de photographies ou d'extraits visuels ou sonores (3 minutes maximum) de leur film, à des fins de promotion de l'œuvre, du réalisateur ou du festival, dans l'ensemble des supports médias : la presse écrite, radio, TV, Internet.

13 / Palmarès

Les prix du festival sont assortis de récompenses réglées par chèques ou en prestations techniques. Les prix réglés en chèque seront remis aux lauréats **au plus tard le 1^{er} février 2017.**

Les films primés doivent inscrire le nom du festival et la nature du prix obtenu sur le matériel promotionnel et les supports d'information de la production (biographie – filmographie).

Le nom du festival et du partenaire doivent également figurer sur le générique du film qui va bénéficier d'une aide en matériel. Les lauréats devront utiliser leurs prix en nature dans les 12 mois suivant le palmarès. Ces derniers ne peuvent en aucun cas être échangés contre leur valeur en espèces.

Le festival se réserve le droit de diffuser les films du palmarès, en région PACA après le festival et ce, jusqu'à la fin de l'année en cours soit **jusqu'au 31 décembre 2017.**

14 / Litiges

Les demandes de participation à la compétition impliquent l'acceptation sans réserve du présent règlement, rédigé en français et en anglais. En cas de litige, seule la version française fera foi. L'organisation du festival se réserve le droit d'accorder des dérogations éventuelles en vue de régler des cas non prévus par le présent règlement. En cas de problème majeur indépendant de sa volonté, l'organisation du festival se réserve le droit de modifier ou d'annuler la manifestation.

Un Festival c'est trop court !
Organisé par l'Association Héliotrope



10 bis rue Penchienatti 06000 Nice

04 93 13 97 65

festival@nicefilmfestival.com

www.nicefilmfestival.com

REGULATIONS 2017

Deadline of submissions:
June 4th, 2017

1 / Organisation

The association Heliotope will organise **the 17th european short film festival in Nice** (France) entitled *Un Festival c'est trop court!*. Besides its main objectives (3rd Article), the event will focus on films "where the subject, the format, the running time, the support, the way of production or the distribution are partially or completely unknown to the audience. Original, inventive, rare or exclusive works".

2 / Dates and venues

"Un festival c'est trop court!" will take place in Nice from **Friday October 13rd till Friday October 20st 2016** (dates subject to change). [Venues of the festival will be defined later on]

3 / Objectives

The festival has five main objectives:

- Promote European directors, whether experienced or not, through a competition of around forty short films
- Focus on diversity and evolution of new images
- Aware audience, particularly youth, of film and video culture, through debates with authors and experts
- Promote actions for short films within the area of P.A.C.A.

4 / Jury and awards

- **The Jury 2017**, composed of cinema professionals, will decree 4 prizes: Great prize, Jury prize, Award for Best Actress, Award for Best Actor, among short films selected in the European Competition.
- **The "Courts d'Ici" Jury**, composed of professionals from PACA region, will decree 3 prizes: Region PACA prize, "Courts d'Ici" prize and France Television Prize, among the short films selected in the program "Courts d'Ici".
- **The "Courts d'Animation" Jury**, (from cinema or animation French schools specking) composed of a representative of the SACD (Society of Dramatic Authors and Composers) will decree the SACD prize.
- **The "Experience" Jury**, composed of artists and cinema professionals, will decree the Experience prize.
- **The Student Jury**, composed of five students, will decree the Student prize.
- **The Public** will decree the Public prize.

5 / Selection process

For the European Competition, the selection committee chooses around forty films (fiction, animation, documentary or experimental), scheduled around height and ten programs.

For the "Courts d'Animations" competition (from cinema or animation French schools specking), the selection committee chooses around fifteen animated films, scheduled in one program.

For the "Courts d'Ici" competition (films directed and/or produced in French PACA region), the selection committee chooses around fifteen films, scheduled in two or three programs. The films registered for "Court d'Ici" can be selected for the European Competition.

For the "Experience" competition, the selection committee chooses around twenty films, scheduled in two programs (experimental, essay, art video...). The films registered for "Experience" can be selected for the European Competition.

Each selected film will be screened at least twice during the festival.



Règlement Appel à films 2017 - Call for entries regulation 2017

Un festival c'est trop court ! Festival du court métrage de Nice

6 / Admission requirements

- For films of the European Competition:

Nationality - The festival receives European short films and European coproductions. Are eligible, countries here listed : Albania, Germany, Andorra, Austria, Belgium, Belorussia, Bosnia-Herzegovina, Bulgaria, Cyprus, Croatia, Denmark, Spain, Estonia, Finland, France, Greece, Hungary, Ireland, Iceland, Italy, Kosovo, Latvia, Lithuania, Liechtenstein, Luxembourg, Macedonia, Malta, Moldavia, Monaco, Montenegro, Norway, Netherlands, Poland, Portugal, Czech Republic, Romania, the United Kingdom, San Marino, Serbia, Slovakia, Slovenia, Sweden, Switzerland, Turkey, Ukraine.

Screening format - The screening formats are: DCP, QuickTime File (ProRes or H264 codec).

Duration - Only films with duration of no longer than 59 minutes will be accepted.

- For films of "Courts d'Animation" program:

Nationality - The festival receives short films, from Francophone European cinema schools. Are eligible, countries here listed: Belgium, France, Luxembourg, Monaco, Switzerland.

Screening format - The screening formats are a QuickTime file (ProRes or H264 codec).

Duration - Only films with duration of no longer than 59 minutes will be accepted.

- For films of "Courts d'Ici" program:

Nationality - The festival receives French short films directed or produced in the PACA region or in the Corse Region. Are eligible, departments here listed: Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var, Vaucluse, Haute Corse et Basse Corse).

Screening format - The screening formats are: DCP, QuickTime file (ProRes or H264 codec).

Duration - Only films with duration of no longer than 59 minutes will be accepted.

- For films of "Experience" program:

Nationality - The festival receives European short films and European coproductions. Are eligible, countries here listed : Albania, Germany, Andorra, Austria, Belgium, Belorussia, Bosnia-Herzegovina, Bulgaria, Cyprus, Croatia, Denmark, Spain, Estonia, Finland, France, Greece, Hungary, Ireland, Iceland, Italy, Kosovo, Latvia, Lithuania, Liechtenstein, Luxembourg, Macedonia, Malta, Moldavia, Monaco, Montenegro, Norway, Netherlands, Poland, Portugal, Czech Republic, Romania, the United Kingdom, San Marino, Serbia, Slovakia, Slovenia, Sweden, Switzerland, Turkey, Ukraine.

Screening format - The screening formats are: QuickTime file (ProRes or h264 codec).

Duration - Only films with duration of no longer than 59 minutes will be accepted.

ONLY THE SHORT FILMS COMPLETED AFTER JANUARY 1ST, 2016 CAN BE SUBMITTED.

7 / Film registration

The on-line registration is opened **from January 4th, 2017 to June 4th, 2017** on www.filmfestplatform.com

8 / Results and selected films

The festival team will communicate the results of the selection not later than **September 4th, 2017**.

9 / Subtitling

The festival does not dispose of electronic system of subtitling for the screenings.

For projections of not French and not French-speaking films, a print of diffusion subtitled in French will be required (in the original standard or the best available one).

For films without subtitles, it will then be asked a subtitle file (.srt) in French or in English or an excel sheet with the following format:

- 4 columns entries: TC IN / TC OUT / French translation / list of the dialogues in original version

- As much lines as needed for the entire list of dialogues

10 / Invitation

At the organizer's option, accommodation or transportation will be supported by the festival organization, for a representative member of the film selected in the European Competition. **Seating is limited, so it is imperative to contact the festival to ensure this support, before buying transportation tickets to Nice.**

11 / Dispatching of film prints and insurance policy

The festival will pay for the transportation of the selected films only between the "Agence du court métrage" at Paris and Nice (round trip). The festival will insure the films print from reception till re-dispatching and all the transportation that involves festival organisation. For the prints coming from abroad (out of France), the customs clearance and the transportation costs will be at the sender's charge. The directors will be informed of the package sending instructions at the time of selection. Manage the print's availability at the "Agence du court métrage", 2 rue Tocqueville 75017 Paris, at **the latest on October 1st, 2017**.

12 / Broadcast and press

The directors present in the competition will allow the usage of photos or TV extracts (maximum 3 min) of their movie, to promote the work, the director or the festival, in the press, television, mass media and Internet.

13 / Awards

The Prizes are in bank check or in technical services. The prizes regulated in bank check will be given to the winners at the latest on **February 1st, 2017**. **Awarded films have to mention the festival name and prize on their promotional materials and production information's (biography, filmography). The name of the festival and the partner must also be reproduced on the credits of the film which will profit from a help in hardware.** The award-winning directors will have to in kind use their prizes in the 12 months following the prize list. The latter cannot in any case to be exchanged against their value in cash. The festival reserves the right to rent for a tour in P.A.C.A. region the awarded films after the festival, until the end of the current year (**December 31st, 2017**).

14 / Litigations

The participation to the competition requests the complete acceptance of the present regulations written in English and in French. For any point of contention, only the French version shall be deemed authentic. The festival organisation will have the right to review some cases not provided for in the regulation. In case of major reasons beyond its control, the festival organisation reserves the right to modify or to cancel the event.

Un Festival c'est trop court !
organised by the Association Hélotrope



10 bis rue Penchienatti 06000 Nice
04 93 13 97 65

festival@nicefilmfestival.com

www.nicefilmfestival.com